Journée défense et citoyenneté (JDC)

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) correspond à l'ancienne Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Elle est obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française et doit, en principe, être effectuée avant 18 ans. En cas de non-participation sans motif valable, des sanctions administratives peuvent être appliquées.



L'objectif de la JDC ?

- Aborder différentes problématiques, dont la citoyenneté et les questions liées à défense nationale via une charte des droits et devoirs du citoyen français.
- Favoriser l'enrôlement dans l'armée ou la réserve militaire en créant un contact direct avec la communauté militaire.
- Rappeler à chaque citoyen l'histoire de la France.

À quel âge a lieu la Journée défense et citoyenneté ?

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) doit être effectuée avant 18 ans, elle concerne tous les Français qui ont atteint l'âge de 16 ans (dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire).

Les personnes acquérant la nationalité française entre 18 et 25 ans, sont convoquées dans les trois à neuf mois suivant leur recensement.

Infos pratiques

Attention ! Si vous ne le faites pas, vous n'aurez pas l'attestation de recensement qui est obligatoirement demandée pour toute inscription au permis de conduire ou pour passer des examens ou concours. Le fait de se faire recenser vaut inscription automatique sur les lites électorales de la commune à vos 18 ans.

Contact

Guichet unique
Hôtel de Ville
1 place du Cœur Battant
Tél. 01 34 24 53 55

Liens utiles
POUR EN SAVOIR PLUS...